

**Décision n° 2011-0935**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011**  
**attribuant des ressources en numérotation à**  
**la société Omer Telecom Limited**  
**(codes points sémaphores internationaux)**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Omer Telecom Limited (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 06-0989 en date du 6 avril 2006) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu la demande de la société Omer Telecom Limited, en date du 29 juillet 2011, reçue le 1<sup>er</sup> août 2011, sollicitant l'attribution de deux codes points sémaphores internationaux ;

Après en avoir délibéré le 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Décide :**

**Article 1** – Les codes points sémaphores internationaux 3-232-0 et 3-232-1 sont attribués à la société Omer Telecom Limited (Siren : 489 020 297) jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2031 pour l'exploitation de ses équipements techniques situés à Aubervilliers (93) et Courbevoie (92).

**Article 2** - Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les codes attribués à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégés par un droit de propriété intellectuelle. Ils sont incessibles et ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

**Article 3** - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Omer Telecom Limited.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI